

Réunion plénière du 18 novembre 2015

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	26/11/2015	Première rédaction par CR	Présidents et membres du secrétariat
Version 2	01/12/2015	Après relecture par les présidents et membres du secrétariat	Participants à la réunion
Version 3	11/12/2015	Après relecture des participants à la réunion	Pré-publication (portail GéOInformations)
Version 4	28/01/2016	Après approbation lors de la réunion plénière suivante	Publication (portail GéOInformations)

Présents

Présidence

Pascal DOUARD – MEDDE CGEDD Laurent PAVARD – MAAF SG

Comité

Michel FAURE – DREAL PACA – Pôle GS Nicolas MARCHAND – MEDDE SG/SPSSI/PSI1 Benoît DAVID – MEDDE CGDD/DRI/MIG Marie-Odile SIMONOT – DRAAF Bourgogne – SRISE Jean-Pierre SEVAL – AITF Pascal LORY – Mission CNIG & INSPIRE – IGN

Invités

Robert RIVIÈRE – MEDDE SG/SPSSI/CPII/PNE IG Marc LÉOBET – MEDDE CGDD/DRI/MIG Muriel MALLERET – DRAAF Aguitaine – SRISE

Éric BECQUET – AITF Michèle PHELEP – MEDDE CGDD/SEEI/IDDDPP

Secrétariat

Richard MITANCHEY – Cerema/DTecTV/GNSI Hervé MORANDI – MAAF – Secrétariat du CSI Christian ROLLET – Cerema/DTecTV/GNSI

Excusés

Gabrielle FOURNIER – DDT Alpes-de-Haute-Provence Édith VIDAL – DRAAF Picardie Christophe ROUSSON – MAAF SG/SM/SDSI/BMSQ/ADMIN Gilles GUILLOUET – MEDDE CPII/DO Sud-Ouest – CMSIG Amandine LAFFERRAIRIE – Conseil Régional Aquitaine – ARF Nathalie LETESSIER - AITF Yves BONIN – Cerema/DterMed/DCEDI/AGIL Thierry JOUAN – AVICCA – Chef de Mission Cécile HAËCK – IGN – Projet BD ERP Sylvain GRELLET – BRGM Fabrice THIÉBAUX – Cerema/DtecTV/GNSI

Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions du 16 septembre 2015
- 2. Canalisations de transport de matières dangereuses (CTMD)
- 3. Résultats d'appels à commentaires

Géostandard Aménagement numérique des territoires (GraceTHD)

Géostandard Bruit dans l'environnement • 1 – Données de sortie

4. Point sur les travaux en cours

Géostandard Bruit dans l'environnement • 2 – Données d'entrée

Géostandard Avis de l'autorité environnementale

Géostandard Réseaux d'AEP et d'assainissement (RAEPA)

Géostandard Établissements recevant du public (ERP)

5. Vers le programme 2016

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail GéOInformations (<u>intranet</u> ou <u>internet</u>).

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 16 septembre 2015

Après un tour de table au cours duquel se présentent brièvement Pascal LORY (nouveau membre venant représenter le CNIG¹ au sein de la COVADIS) et Éric BECQUET (nouvel animateur du groupe AITF² SIG Topo³) le relevé de décisions de la précédente session plénière est adopté.

2. Canalisations de transport de matières dangereuses (CTMD) Version à soumettre à l'appel à commentaires

La commission s'étant prononcée, lors de sa séance plénière de juin⁴, pour l'organisation d'un appel à commentaires sur ce standard "dès qu'il aura été complété et modifié ", Christian ROLLET présente, en lieu et place du rapporteur-rédacteur (Yves BONIN, empêché in extremis), ces compléments et modifications.

Bien que les documents adressés en préparation de la réunion évoquent seulement une « quasiconformité avec INSPIRE » Marc LÉOBET souligne que seules sont obligatoires les dispositions du règlement⁵ (qui ne cite pas la liste de codes *oilGasChemicalProductsTypeValue* parmi celles "*que les États membres ne sont pas autorisés à étendre*"), non celles des spécifications techniques⁶. De ce fait le géostandard CTMD peut donc être considéré comme en complète conformité avec INSPIRE (voir le chapitre *D.Correspondances avec INSPIRE* du géostandard). En outre :

Décision n° COVADIS_201511_01

Les correspondances avec INSPIRE seront désormais systématiquement documentées dans le corps de chaque géostandard.

Il conclut en précisant que le géostandard sera soumis à commentaires durant deux mois à partir de mi-décembre et que, suite à l'aval donné par la DGPR⁷, les transporteurs concernés seront invités à formuler les leurs. Sauf imprévu, le géostandard CTMD pourra donc être soumis à validation de la COVADIS lors de sa session plénière de mars 2016.

3. Résultats d'appels à commentaires Géostandard *Aménagement numérique des territoires* (GraceTHD)

Après un bref rappel des conditions d'élaboration du géostandard GraceTHD qui avaient conduit la COVADIS à prescrire exceptionnellement un appel à commentaires de durée réduite, Richard MITANCHEY indique que la trentaine de commentaires recueillis n'ont donné lieu qu'à des modifications mineures du géostandard. Les commentaires ayant été formulés via deux canaux différents (la feuille de tableur usuelle et le projet ouvert dans *Redmine*⁸ dès le début de l'élaboration du géostandard) le délai habituellement nécessaire à leur traitement s'en est toutefois trouvé prolongé.

C'est pourquoi le secrétariat n'a pas été en mesure d'adresser dans les temps aux membres de la COVADIS le géostandard dans sa version finale et propose de soumettre sa validation à la procédure de consultation électronique dès le 25 novembre prochain.

¹ Conseil national de l'information géographique

^{2 &}lt;u>Association des ingénieurs territoriaux de France</u>, correspondante désignée par l'Association des départements de France et l'Association des Maires de France au sein de la COVADIS lui apporter son expertise sur les standards de données produites par les collectivités

^{3 &}lt;u>Groupe de travail SIG & topographie</u>, œuvrant, au sein de l'AITF, pour la reconnaissance de l'information géographique et des compétences qui lui sont asociées dans les organisations des collectivités territoriales

⁴ Voir la décision COVADIS 201506 01 portée au relevé de décisions du 17 juin 2015

⁵ Règlement (UE) N° 1089/2010 de la Commission du 23 novembre 2010

⁶ Data Specification on Utility and Government Services - Technical Guidelines

⁷ Direction générale de la prévention des risques (ministère de l'écologie), commanditaire du géostandard CTMD

⁸ *Redmine*: outil collaboratif libre de gestion de projets en mode web

Décision n° COVADIS 201511 02

La COVADIS valide le standard *Aménagement numérique des territoires* dans sa version 2.0 (dite *GraceTHD*) sous réserve d'une confirmation d'approbation par voie électronique par ses membres à intervenir entre le 25 novembre et le 9 décembre prochains.

Géostandard Bruit dans l'environnement • 1 – Données de sortie

La COVADIS ayant décidé lors de sa dernière séance plénière⁹ et sur suggestion de l'AITF de prolonger l'appel à commentaires sur ce standard, un appel additionnel a été ouvert par le secrétariat du 30 septembre au 21 octobre derniers, appel qui a permis de recueillir six commentaires supplémentaires dont Richard MITANCHEY présente le traitement. De ce traitement, il ressort :

- que la plupart des modifications suggérées par ces commentaires ont déjà été prises en compte dans la version du géostandard issue du premier appel à commentaires présentée le 16 septembre à la commission ;
- que la suggestion d'abandonner la notion de *point noir du bruit* n'est pas recevable étant donné sa mention expresse dans l'article 41 de la loi du 3 août 2009¹⁰, dite Grenelle 1 ("*Les points noirs du bruit seront inventoriés.*");
- que la simple adoption d'une clé primaire composée permet l'identification unique de données à fournisseurs multiples.

En conséquence :

Décision n° COVADIS_201511_03

La COVADIS valide le standard *Bruit dans l'environnement • 1 – Données de sortie* dans sa version 1.0.

4. Point sur les travaux en cours

Géostandard Bruit dans l'environnement • 2 – Données d'entrée

Richard MITANCHEY indique que l'élaboration de la seconde partie du géostandard *Bruit dans l'environnement* est entrée dans sa phase finale, que des expérimentations sont en cours ou imminentes en Rhône-Alpes (plate-forme Orhane), Île-de-France et Aquitaine. Il précise toutefois, que le lancement de l'appel à commentaires sur cette partie *Données d'entrée* du géostandard ne sera proposé à la commission que lorsque les résultats des expérimentations en question auront permis d'en rédiger une version éprouvée.

Géostandard Avis de l'autorité environnementale

Christian ROLLET, informe la commission que la décision de lancer l'instruction de ce géostandard, pré-instruit suite à la demande formulée par le CGDD¹¹ voici un an, a été prise et donne les caractéristiques de l'instruction à venir (groupe de travail, rapportage et calendriers prévisionnels). Laurent PAVARD indique cependant que, du fait de l'imprécision quant à la nature exacte du besoin, il souhaite soumettre cette décision à l'avis de la Commission. S'ensuit un débat entre la commission et Michèle PHELEP, (porteuse de la demande pour le CGDD et rapporteure pressentie de l'instruction)

sur la nature géométrique et la généricité de l'objet permettant la géolocalisation des avis de l'autorité environnementale (point ou surface ? document, projet ou étude d'impact ?).
À l'issue de ce débat, la commission demande au groupe de travail pressenti pour l'instruction éventuelle du géostandard la tâche de préciser le besoin exprimé par le CGDD (à savoir celui de

éventuelle du géostandard la tâche de préciser le besoin exprimé par le CGDD (à savoir celui de *Géolocalisation des avis de l'autorité environnementale*) et de lui en faire rapport lors de la réunion plénière programmée le 30 mars prochain, au cours de laquelle la décision de lancer les travaux sera prise.

⁹ Voir la décision COVADIS 201509 02 portée au relevé de décisions du 16 septembre 2015

^{10&}lt;u>Loi n° 2009-967</u> du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

¹¹Commissariat général au développement durable (ministère de l'écologie)

Géostandard Réseaux d'AEP et d'assainissement (RAEPA)

Christian ROLLET présente les résultats principaux de l'analyse détaillée, menée par le seul secrétariat, des commentaires formulés sur ce géostandard qui, pour un tiers d'entre eux, suggèrent que soient apportées au géostandard des modifications majeures, concernant notamment :

- la topologie du modèle : suggestions de représentation identique à celle adoptée pour le *Plan de corps de rue simplifié* (PCRS) ou de réponse aux exigences du code de l'environnement concernant les travaux à proximité des réseaux ;
- le périmètre des données standardisées : suggestions d'enrichissement par des données d'exploitation et de gestion ;
- les gabarits facilitant l'implémentation : suggestion de diffusion depuis une autre plate-forme que PIGMA¹².

S'agissant de la prise en compte de ces commentaires, il indique ensuite que PIGMA a prévu, conformément à la décision prise par de la COVADIS lors de sa dernière réunion plénière¹³, la tenue, dans le mois avenir, d'une réunion, ouverte à tous les commentateurs, du groupe de travail constitué dès mars 2013. Marc LÉOBET souligne à ce propos que le groupe de travail PIGMA ne lui semble pas légitime à statuer seul sur la prise en compte effective des commentaires émis sur un standard national et, évoquant la procédure adoptée par le CNIG en la matière, demande que soit composé un groupe national (incluant bien entendu PIGMA) à même de décider de la suite à donner aux nombreux commentaires recueillis cet été.

Il est rappelé pour conclure, qu'il appartiendra à la seule COVADIS de statuer, au vu des conclusions de la réunion ouverte mentionnée ci-dessus, sur l'adoption du géostandard RAEPA.

Géostandard Établissements recevant du public (ERP)

Hervé MORANDI informe la COVADIS que l'IGN¹⁴ n'a pas suivi, pour la modélisation de la BD ERP¹⁵ qu'il projette de constituer, les recommandations issues des travaux d'*Urbanisation des géostandards* que la COVADIS a lancé voici un an.

En conséquence les dits travaux sont suspendus, ainsi que l'élaboration (entreprise, ce printemps, dans le cadre de ces mêmes recommandations) du géostandard *Établissements recevant du public*. Ils reprendront lorsque l'IGN (qui sera approché de nouveau, par l'entremise de la Mission de l'information géographique, à un niveau plus approprié que celui du projet BD ERP) et la COVADIS auront pu échanger sur des principes de modélisation communs.

5. Vers le programme 2016

Étant donné l'absence de Fabrice THIÉBAUX, responsable délégué du secrétariat permanent, ce point (premiers échanges pour l'élaboration d'un programme d'activité 2016) n'est pas abordé. Toutefois, il est demandé aux membres de la commission de bien vouloir faire parvenir au secrétariat permanent¹⁶, d'ici le 15 janvier, leurs suggestions et observations sur l'esquisse de programme (ou *Plan d'action COVADIS – 2016*) qui leur a été communiquée la veille par courriel.

La conclusion de la réunion est l'occasion pour Éric BECQUET de regretter que le tour de table initial ne lui ait pas permis de présenter le groupe *SIG & Topographie* qu'il anime au sein de l'AITF : Laurent PAVARD indique en réponse que ce n'est que partie remise.

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

le mercredi **27 janvier 2016** de 10h00 à 13h00 au ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt Paris – 78 Rue de Varenne – Salle Sycomore

¹² Plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine (voir http://www.pigma.org/)

¹³ Décision COVADIS 201509 03 portée au relevé de décisions du 16 septembre 2015

¹⁴ Institut national de l'information géographique et forestière

¹⁵ Base de données géo-référencée sur les Établissements recevant du public

¹⁶ COVADIS.Secretariat@cerema.fr